



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale
Île-de-France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 oct
2022

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : OFFRE DE FORMATION 2023

L'offre de formation 2023 de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) est publiée sur son site [Cramif.fr](https://www.cramif.fr). Elle présente l'ensemble des formations à la prévention des risques professionnels pour les entreprises franciliennes. Découvrez et réservez votre formation en ligne dès à présent.

Quels enseignements tirer de l'offre de formation 2022 ?

La Cramif avait mis l'accent sur les formations autour du **risque chimique**, en appui au programme RC Pros. Deux formations ont ainsi été développées pour accompagner les chefs d'entreprises ou les opérationnels des petites entreprises en vue de piloter et manager la démarche de prévention de ce risque spécifique. **Ainsi, une vingtaine de dirigeants, gérants ou responsables QSE ont été formés.**

Par ailleurs, quatre sessions de la formation « **Participer à une démarche d'évaluation du risque chimique** », ciblée pour les opérationnels, ont permis de former une **quarantaine de personnes** en capacité d'animer et de faire évoluer la prévention du risque chimique dans le cadre du programme RC Pros.

Formations 2023 : fondamentaux et nouveautés

L'offre de formation s'articule autour de :

- **l'offre régionale** adaptée aux spécificités de l'Île-de-France et animée par des formateurs de la Cramif ;
- **l'offre nationale** réalisée par des organismes habilités par le réseau et l'INRS. Chaque entreprise peut ainsi trouver, dans sa région, un organisme assurant des formations dans le cadre des dispositifs habilités et que vous retrouverez sur le site de l'[INRS](https://www.inrs.fr).

Nos formations sont réparties en 4 grands domaines :

- **démarches, méthodes et outils de prévention** pour acquérir une culture de base en santé et sécurité au travail ;
- **organisation et management de la prévention** pour renforcer l'efficacité des actions engagées ;
- **secteurs spécifiques** pour évaluer et prévenir les risques spécifiques à certains secteurs d'activités ;
- **risques professionnels spécifiques** pour engager ou participer à une démarche de prévention de certains risques professionnels. À ce titre, un partenariat avec les organismes de formation habilités à dispenser des formations sur les TMS a été mis en œuvre pour soutenir et accompagner les entreprises s'inscrivant dans cette démarche.

La Cramif propose cette année **57 sessions de formation** réparties sur 24 stages.

L'ensemble des formations est assuré en présentiel, en distanciel ou en format mixte.

Pourquoi se former à la prévention des risques ?

La formation à la sécurité au travail est une obligation pour l'employeur, mais pas seulement. Elle contribue à la performance de l'entreprise car elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des connaissances. C'est en outre un levier puissant pour développer une culture de la prévention des risques en entreprise et ainsi réduire les accidents du travail et maladies professionnelles. L'animation des formations dispensées par la Cramif est assurée par une équipe permanente de formateurs expérimentés. **Les frais pédagogiques sont pris en charge par la Caisse et ne font pas l'objet d'une facturation aux entreprises cotisant au régime général de la Sécurité sociale.**

À quel public s'adresse ces formations ?

Les formations s'adressent à **toutes les personnes appelées à exercer des fonctions nécessitant des compétences en prévention des risques professionnels** : chefs d'entreprises, donneurs d'ordres, RH, personnels d'encadrement, salariés désignés compétents, membres de CSE, CSSCT, préventeurs, tuteur, animateurs de prévention et équipes des services en santé au travail.

Vous êtes ou serez amenés à être en charge de la prévention des risques professionnels au sein de votre structure. Consultez notre « [Offre de formation 2023](#) » recensant l'ensemble des stages proposés et le nombre de sessions prévues.

Les dates des stages et les inscriptions sont accessibles directement en ligne sur le site formation-prev.fr/cramif

A propos de la Cramif

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social. D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage). D'autre part, elle agit dans les domaines sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son école de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap. Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ CRAMIF.FR

Contact presse :

✉ presse.cramif@assurance-maladie.fr

☎ 01 40 05 29 79 / 37 69
07 60 24 97 79



@cramif



LinkedIn



YouTube



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Caisse régionale
Île-de-France